



CODE ÉTHIQUE ET DE CONFORMITÉ RÉGLEMENTAIRE



CODE ÉTHIQUE ET DE CONFORMITÉ RÉGLEMENTAIRE



1. Objectif	p. 4
2. Champ d'application	p. 4
3. Message de la direction	p. 5
4. Code de conformité à la loi et valeurs fondamentales de Saica	p. 6
1. Nos valeurs fondamentales : conformité à la loi et gestion responsable pour une croissance durable	p. 6
2. Travail en équipe	p. 9
3. Protection de nos activités	p. 12
4. Gestion de nos activités	p. 15
5. Notre place dans le monde	p. 22
6. Comment révéler un problème et chercher une assistance	p. 26



1

OBJECTIF

Pour protéger nos objectifs de succès à long terme, ainsi que la réputation de nos activités, il est indispensable d'avoir un comportement éthique, une attitude responsable et de respecter les lois et les réglementations. Nous croyons à une croissance durable basée sur la justice et le fair play. Chacun de nous, par nos actions et décisions, a une responsabilité personnelle pour construire notre réputation et appliquer les valeurs de Saica.

L'objectif du présent Code de conduite éthique et de conduite licite des affaires (ci-après désigné « le Code ») est de nous aider à atteindre ces buts en établissant les principes éthiques sur lesquels repose notre déclaration de valeurs et la façon dont nous gérions nos activités. Ce Code expose ces principes et fournit des indications sur la manière de les appliquer dans le cadre des activités de Saica.

Nous sommes tous responsables de nos actes et nous devons tous nous engager à respecter le Code et à appliquer ses principes dans notre travail quotidien.

Si quelque chose ne vous semble pas clair ou vous inquiète, même si cela semble insignifiant, posez des questions... Et si vous remarquez quelque chose qui ne va pas, qui vous met mal à l'aise, vous devez en parler et le signaler.



2

CHAMP D'APPLICATION

Le Code est applicable à l'ensemble du groupe Saica. Tous les employés du Groupe Saica, ses filiales et ses "joint-ventures contrôlées par Saica, doivent appliquer ce Code.



3

MESSAGE DE SUSANA ALEJANDRO, PRÉSIDENTE & CEO DU GROUPE SAICA



Ce code d'éthique est conçu pour garantir que chaque décision que nous prenons, aussi insignifiante soit-elle, soit conforme à nos valeurs d'entreprise, en favorisant la transparence, la concurrence loyale et le respect des lois et des réglementations

Prenez le temps de lire et de comprendre les principes et les règles contenus dans ce Code

Nous devons tous nous engager personnellement à créer une culture dans laquelle nous pouvons tous nous exprimer sans crainte de représailles

Dans notre organisation, nous nous concentrons non seulement sur les résultats, mais aussi sur la façon dont nous les obtenons. Notre engagement en faveur de l'intégrité et de la conformité est un élément fondamental qui nous caractérise en tant qu'entreprise et en tant qu'individus.

Le Code de Conduite est notre guide dans cette voie. Il est conçu pour garantir que chaque décision que nous prenons, aussi petite soit-elle, est conforme à nos valeurs d'entreprise, en favorisant la transparence, la concurrence loyale et le respect des lois et des règlements qui régissent nos activités.

Il est important de rappeler que :

- **L'intégrité est notre avantage concurrentiel le plus durable.** Elle nous permet de gagner la confiance de nos clients, de nos partenaires et des communautés, en renforçant notre réputation et en garantissant la pérennité de nos activités.
- **La responsabilité est l'affaire de tous.** Chacun d'entre nous contribue à maintenir les normes de comportement éthique qui nous caractérisent en tant qu'entreprise.
- **Le signalement d'irrégularités est un acte d'engagement.** Nous disposons de canaux confidentiels pour que toute personne puisse signaler des comportements inappropriés, afin de garantir que nous agissons tous conformément à nos principes.

Je vous encourage tous à consulter le Code de Conduite, ainsi qu'à participer aux formations sur l'éthique et la conformité qui seront organisées en 2025, et à utiliser nos canaux de signalement pour faire part de vos préoccupations ou signaler toute irrégularité.

Le chemin vers un succès durable se construit avec intégrité et collaboration. Je compte sur chacune des personnes qui travaillent chez Saica pour continuer à renforcer notre culture éthique et démontrer que la manière dont nous faisons les choses a véritablement de l'importance.

Chacun d'entre nous a un rôle clé à jouer dans la construction d'une entreprise dont nous pouvons être fiers, où nous ne nous contentons pas de bien faire les choses, mais où nous les faisons de la meilleure façon possible.

Susana Alejandro

CODE DE CONFORMITÉ A LA LOI ET VALEURS FONDAMENTALES DE SAICA

1 NOS VALEURS FONDAMENTALES : CONFORMITÉ RÉGLEMENTAIRE ET GESTION RESPONSABLE POUR UNE CROISSANCE DURABLE

1.1 Système de gestion responsable et engagé

- (a) Un des principes fondamentaux de notre entreprise, que nous défendons avec fermeté depuis son début et qui inspire et dirige les actions de nos dirigeants et cadres est le comportement éthique et licite, ainsi que la gestion responsable, conçue pour garantir la croissance durable et la rentabilité à long terme.
- (b) Notre engagement exige que tout le personnel de Saica (dirigeants, responsables et employés) respecte et applique toutes les lois, règles et normes en vigueur dans les pays où Saica développe son activité.
- (c) Cependant, notre engagement de comportement éthique va au-delà de la conformité de la loi et reflète notre désir de maintenir les niveaux éthiques les plus élevés et la plus grande intégrité dans la façon dont nous réalisons nos activités. Notre système de gestion reprend ces principes. En tant qu'entreprise commerciale, notre objectif est de générer des bénéfices, mais ce qui fait la différence est la manière de les réaliser.

1.2 L'intérêt du Code

- (a) Pour protéger nos objectifs de réussite à long terme, ainsi que la réputation de nos activités, il est indispensable d'avoir des niveaux éthiques élevés, une attitude responsable et de respecter la loi. Nous croyons dans la croissance durable basée sur la justice et le fair play.
- (b) Chacun de nous, avec ses actions et ses décisions, a une responsabilité personnelle dans construction de notre réputation et dans la promotion des valeurs de Saica.
- (c) Ce Code nous aide à atteindre ces objectifs en établissant les principes éthiques sur lesquels repose notre déclaration de valeurs et la façon dans laquelle nous dirigeons nos activités. Ce Code contient ces principes ainsi que des conseils sur la façon de les appliquer dans tout ce que nous faisons.

Chacun d'entre nous, par ses actions et ses décisions, a la responsabilité personnelle de bâtir notre réputation et de mettre en pratique les valeurs de Saica

1.3 Tous les travailleurs de Saica, de ses filiales et des "joint-ventures" contrôlés par Saica, doivent appliquer ce Code :

- (a) Vous devez consacrer du temps pour lire et comprendre les principes et règles décrits dans ce Code.
- (b) Si vous êtes un responsable, un cadre ou un superviseur, vous avez la responsabilité de :
 - (I) montrer l'exemple, promouvoir et avoir un comportement et une conduite éthiques au sein de l'entreprise, en plus de respecter la loi et les normes en vigueur ;
 - (II) vous assurer que tous les membres de votre équipe ont accès à ce Code et le comprennent ;
 - (III) vous assurer que votre équipe bénéficie d'une formation concernant l'éthique et sa pratique en lien avec ce Code ;
 - (IV) créer un environnement dans lequel les membres de votre équipe se sentent en confiance et puissent exposer leurs soucis éthiques, et vous assurer que ces soucis sont pris au sérieux et font l'objet d'un suivi.
- (c) Les violations de ce Code ne seront pas tolérées, et elles pourront entraîner la mise en cause de la responsabilité pénale ou civile du contrevenant ainsi que des sanctions disciplinaires, pouvant aller jusqu'au licenciement.
- (d) Il n'est pas possible que ce Code soit exhaustif et expose toutes et chacune des lois, normes ou règles interne de Saica. Dans certaines situations, vous devrez vous en remettre au bon sens pour prendre des décisions éthiques basées sur les principes décrits dans ce Code. Si vous êtes face un dilemme et si vous êtes incertain sur la façon de traiter la situation, vous devez vous référer aux consignes de ce Code. (Voir la Section 6 ci-après).

4

CODE DE CONFORMITÉ A LA LOI ET VALEURS FONDAMENTALES DE SAICA

1.4 Comment identifier des comportements non éthiques et des dilemmes éthiques

Posez-vous les questions suivantes :

- (I) Ces actions sont-elles licites, justes et honnêtes ?
- (II) Y a-t-il un point du Code qui puisse m'aider à prendre une décision ?
- (III) Comment vais-je me sentir après ?
- (IV) Quelle réaction susciterait ce sujet s'il apparaissait dans les médias ?
- (V) Serais-je à l'aise en expliquant cela devant un tribunal ?
- (VI) Comment se sentirait ma famille et mes amis s'ils savaient ce que j'ai fait ?

Écoutez ce que l'on dit autour de vous. Si vous vous voyez en train d'écouter ou de dire des phrases comme celles-ci, il est probable que vous soyez face à un dilemme :

- (I) "Personne ne doit jamais savoir".
- (II) "La question est de le faire, peu importe comment".
- (III) "Tout le monde le fait, ce n'est pas grave".
- (IV) "Ce n'est pas grave, ici nous faisons les choses comme ça".
- (V) "Je ne veux rien savoir".

2 TRAVAIL EN ÉQUIPE

2.1 Politique Santé, Sécurité et Bien-être au travail

Chez Saica, nous accordons de l'importance à chacun et nous nous soucions les uns des autres. Notre politique est un engagement en faveur de la santé, de la sécurité et du bien-être de chaque personne impliquée ou affectée par nos activités.

Cet engagement repose sur trois objectifs en termes de Santé et Sécurité :

Nos engagements ouvrent la voie à une gestion responsable :

- Définir précisément ce qui est attendu de nos managers concernant la promotion d'une performance exemplaire et une amélioration continue dans la gestion, le contrôle et l'exécution des programmes de sécurité, santé et bien-être au travail.
- Donner à nos équipes et à leurs managers les capacités et les moyens de répondre à ces attentes.
- Favoriser un climat où toutes les personnes comprennent ces attentes et soutiennent leur respect en montrant à tout moment le devoir de se protéger soi-même et les autres.

Pour atteindre et maintenir ces objectifs stratégiques, le Groupe Saica s'engage à :

- Maintenir et faire évoluer un système de gestion de la Sécurité, Santé et Bien-être qui définit et promeut l'amélioration continue des pratiques de management et de maîtrise opérationnelle partout où le Groupe Saica est présent.
- Respecter en permanence les exigences légales en matière de Santé et Sécurité et les meilleures pratiques industrielles
- Procurer des conditions de travail sûres et saines exemptes de dangers qui pourraient causer des accidents du travail ou des maladies professionnelles.
- Identifier et évaluer les risques pour la Santé et la Sécurité associés à nos activités, à nos installations et à nos équipements afin de les supprimer, minimiser, gérer et maîtriser.
- Donner aux salariés les moyens d'agir en toute sécurité, de participer à l'identification des dangers et d'arrêter toute activité en cas de risque grave et imminent.
- Encourager l'amélioration continue grâce à des indicateurs de performance clés permettant de nous assurer que notre engagement en matière de sécurité, de santé et de bien-être est à la hauteur de nos résultats et de nos aspirations.
- Montrer l'exemple, en veillant à ce que chaque manager dans son domaine d'action démontre ses aptitudes visibles de leader et prévoit les ressources nécessaires pour atteindre les objectifs de la présente Politique.

4

CODE DE CONFORMITÉ A LA LOI ET VALEURS FONDAMENTALES DE SAICA

2.2 Politique de d'égalité, d'intégration, des droits de l'homme et de la diversité

La durabilité à Saica commence avec les valeurs de l'entreprise : prendre soin de l'avenir, apporter de la valeur et accepter les défis. Le Conseil d'Administration de Saica et les autres Organes de Gouvernance de l'entreprise s'engagent à ce que ces valeurs nous guident dans la prise de décision et intègrent la durabilité dans notre culture.

Notre contribution à la durabilité de Saica, dans le cadre d'un concept large d'"ESG" (Environmental, Social and Governance), qui prend en compte une gestion responsable visant à améliorer la performance économique, la partie Environnementale, Sociale et Gouvernance, vise à créer un environnement favorable qui garantisse un travail décent, l'égalité des chances, évite toute discrimination et encourage la diversité et l'inclusion des professionnels, se concrétisant par une série de mesures qui ont été formulées sur la base du respect des droits de l'homme et de la législation du travail applicable dans chacun des pays où nous opérons.

Par conséquent, le Groupe Saica s'engage donc:

- **S'aligner sur les Objectifs de développement durable (ODD) et le Programme 2030 des Nations Unies**, ainsi que sur des initiatives en faveur des droits de l'homme, contre le travail des enfants, le travail forcé et/ou la traite des êtres humains telles que le « Ethical Trading Initiative », les Conventions de l'OIT et la "modern Slavery Act 2015". **En recrutant en fonction du cadre juridique applicable** en proposant une rémunération décente en adéquation avec le marché et en nous engageant dans le développement des Personnes tout au long de leur carrière professionnelle.
- **Promouvoir la diversité et l'inclusion** au sens large, impliquant l'acceptation et le respect des individualités pour créer à son tour un environnement pluriel et innovant. Nous croyons en l'intégration de la diversité fonctionnelle et de la coexistence intergénérationnelle et culturelle de nos professionnels, ce qui permet de former des équipes de travail avec des perspectives complémentaires et enrichissantes.
- **Garantir l'égalité des chances et la non-discrimination dans l'accès à l'emploi**, à la formation, à la promotion professionnelle et aux conditions de travail tout au long de la vie professionnelle de l'employé de Saica, de manière à ce qu'il ne soit pas victime

de discrimination, directement ou indirectement; pour toute cause liée à sa naissance, sa race, sa couleur, son sexe, son orientation sexuelle, sa religion, ses opinions, son âge, son état de santé ou toute autre critère protégé par la loi. Ces principes concernent aussi bien le traitement de notre personnel que celui des visiteurs, des clients et des fournisseurs du Groupe Saica. Les relations entre eux et le traitement qui leur est réservé sont toujours fondés sur le respect professionnel et la collaboration mutuelle.

- **Continuer à œuvrer en faveur de l'égalité des sexes**, en augmentant la présence du genre sous-représenté dans notre personnel et en supprimant les obstacles qui peuvent entraver, directement ou indirectement, l'égalité des chances.
- **Renforcer notre engagement et nos actions en faveur de pratiques éthiques**, en prévoyant **des procédures de communication et d'enquête sur les pratiques, comportements ou actions qui vont à l'encontre de ces principes et valeurs**, dans le but de **les éradiquer et de sensibiliser** le personnel par des **actions de formation**.

In short, this task, which encompasses all levels and areas of our organisation, can only be successfully addressed through Saica's respect and values, the principles contained in our Code of Ethics and Regulatory Compliance, as well as through Equality Plans or similar protocols introduced in different centres and countries.

The General Management at Saica Group fully accepts and shares the content of this Policy.

Tous ceux qui font partie de Saica, ainsi que ceux qui travaillent avec nous, doivent respecter la diversité, l'inclusion et le traitement non discriminatoire.

2.3 Rendement et récompense

- **(a)** Saica favorise un espace de travail qui encourage les employés à développer leurs talents, leurs carrières professionnelles, leur créativité et à atteindre un rendement élevé.
- **(b)** Saica respecte le droit de ses employés à se syndiquer et à adhérer à d'autres types de représentations prévues par la législation nationale.
- **(c)** Les revenus et les salaires seront versés dans les délais établis et en accord avec les conventions de référence.



CODE DE CONFORMITÉ A LA LOI ET VALEURS FONDAMENTALES DE SAICA

2.4 Droits de l'Homme

Saica s'engage à respecter intégralement les Droits de l'homme des Nations Unies dans le développement de ses activités.

2.5 Formation et Développement

Chaque poste est un défi et une opportunité de grandir. Grâce à la formation, à l'apprentissage continu et au développement professionnel, Saica encourage l'employabilité, nous prépare à de nouveaux défis et nous propose de nouvelles opportunités.

3 PROTECTION DE NOS ACTIVITÉS

3.1 Sauvegarder nos actifs

- (a) Saica dispose d'une large variété d'actifs, de technologies et d'informations commerciales sensibles protégées, ainsi que des droits de propriété intellectuelle, essentiels pour ses activités, lesquels seront protégés contre toute utilisation ou diffusion non autorisée.
- (b) Tous les employés de Saica ont la responsabilité de protéger toute information confidentielle liée à Saica, ses produits et activités, y compris les informations financières, les stratégies commerciales et de marketing, les modèles de développement, les processus internes, la technologie et les systèmes.
- (c) À moins que vous n'ayez l'autorisation préalable et expresse de la direction, vous ne devez pas diffuser d'informations confidentielles de Saica à des tiers (par exemple, fournisseurs, clients ou autres collaborateurs) sans vous être assurés qu'il existe un accord en vigueur adéquat pour protéger l'information confidentielle contre toute divulgation non autorisée.
- (d) Le personnel de Saica ne doit pas faire une mauvaise utilisation des actifs de Saica ni permettre que d'autres le fassent.
- (e) L'infrastructure et le système de communication de Saica ne doivent être utilisés qu'à des fins professionnelles légitimes, ou à des fins autorisées par la direction. Saica ne tolère pas l'utilisation de son système d'information pour accéder, copier, stocker ou transmettre tout type d'information ou données considérées nuisibles, obscènes ou inappropriées.
- (f) En vue de promouvoir la sécurité, d'empêcher de possibles d'intrusion et de gérer son système de communications, Saica a le droit de contrôler, conformément aux dispositions de la législation en vigueur, son infrastructure et son système de communications.

Nous devons protéger les données et la vie privée des employés, mais aussi préserver la réputation de l'entreprise dans les médias et dans toutes les communications externes.

3.2 Protection de données/Vie privée des employés

- (a) Saica respecte la vie privée de ses employés, conformément aux dispositions de la législation en vigueur et des pratiques de l'entreprise.
- (b) Saica peut réviser et contrôler périodiquement les messages et les registres des appels pour des raisons de sécurité et commerciales, dans les conditions prévues par la législation en vigueur.

3.3 Réputation : les médias et autres communications

- (a) Saica prétend être transparente et ouverte dans ses communications vis-à-vis de tous ses partenaires, sans pour autant divulguer des informations sensibles qui pourraient nuire aux intérêts de Saica.
- (b) Seuls les porte-paroles officiels de Saica pourront communiquer des informations à des tiers concernant les résultats financiers et les objectifs de Saica.
- (c) Saica dispose de contrôles et de processus internes appropriés pour garantir que les registres de comptabilité et des finances respectent les conditions légales et réglementaires regulatory requirements.



4

CODE DE CONFORMITÉ A LA LOI ET VALEURS FONDAMENTALES DE SAICA

4 GESTION DE NOS ACTIVITÉS

4.1 Politique anti-pots-de-vin et anti-corruption

- (a) Saica ne tolère aucune forme de pot-de-vin ou de corruption. Saica respecte toutes les lois et réglementations en vigueur vis-à-vis des pots-de-vin et de la corruption partout où elle développe ses activités. Tous les employés sont tenus de suivre la Politique Anti-pots-de-vin et Anti-corruption de Saica.
- (b) Les paiements aux distributeurs, conseillers, consultants, fournisseurs et autres parties doivent être réalisés, uniquement et exclusivement, qu'en contrepartie de produits achetés ou de services rendus et en aucun cas dans des conditions qui pourraient être caractéristiques d'un pot-de-vin.
- (c) Les travailleurs de Saica, tout comme toute autre personne réalisant des activités en nom de Saica (comme par exemple ses mandants), ne pourront accepter ni offrir des cadeaux, pourboires ni aucun autre avantage qui de façon objective pourrait laisser croire être de nature à influencer des décisions publiques ou commerciales, ou laisser supposer une mauvaise pratique commerciale.
- (d) Les avantages et les cadeaux doivent rester raisonnables et conformes aux dispositions légales du pays dans lequel ils sont offerts/reçus, et Saica doit les enregistrer avec précision. La Politique Anti-pots-de-vin et Anti-corruption de Saica fournit des règles en la matière.
- (e) Vous devez alerter son responsable en cas de pots-de-vin ou de soupçons ou d'accusations de pots-de-vin. Demandez toujours conseil en cas de doute sur l'attitude à avoir ou en cas de doute sur l'application des règles. Voir la Section 6 ci-après.

Évitez les situations qui compromettent nos principes de concurrence, et si vous avez des doutes quant à la légalité de vos actions, renseignez-vous avant d'agir



4

CODE DE CONFORMITÉ A LA LOI ET VALEURS FONDAMENTALES DE SAICA

4.2 Conflits d'intérêts

- (a) Tous les employés de Saica doivent faire preuve de loyauté professionnelle envers Saica et toutes les décisions relatives aux activités doivent être prises de manière à préserver les intérêts de Saica, et non des intérêts particuliers
- (b) Tous les travailleurs de Saica sont tenus d'éviter toute situation susceptible de les placer en situation de conflit d'intérêt avec Saica. Si vous n'êtes pas sûr si une transaction, activité ou relation peut créer un conflit d'intérêts, référez-vous aux consignes de ce Code (Voir la Section 6 ci-après).

4.3 Concurrence/Entente

- (c) Saica croit à la libre concurrence et s'engage à respecter la législation sur la concurrence et les ententes en vigueur partout où elle développe ses activités. Tous les employés doivent éviter des situations qui puissent conduire à des comportements illicites et anticoncurrentiels, et notamment la conclusion d'accords avec des concurrents, clients, fournisseurs et autres collaborateurs.
- (d) Vous devez respecter ce qui suit :

- (I) Ne jamais signer des contrats (qu'ils soient écrits ou verbaux) et ne parlez jamais avec un concurrent sur :
 - les prix des produits pratiqués par Saica auprès de ses clients ;
 - les conditions d'approvisionnement proposées ou accordées à ses clients ;
 - quels sont les clients ou les zones géographiques auprès desquels Saica envisagent de développer son activité ou développe déjà son activité ;

- es réponses de Saica aux propositions ou demandes d'appel d'offre formulées par des clients et/ou la participation de Saica dans les procédures d'adjudication ; ou
- les volumes de produits que Saica prétend produire ou fournir sur le marché ;
- (II) ne révélez à aucun concurrent des informations sensibles sur Saica qui puisse influencer la concurrence, et notamment les informations portant sur les prix, les appels d'offre en cours, les conditions de vente, la part de marché de Saica, les coûts de production ou les marges réalisées, les plans et initiatives stratégiques de développement de Saica ;
- (III) ne permettez pas qu'un concurrent révèle à Saica une information portant sur la concurrence. Si jamais une information de ce genre est portée à votre connaissance sans l'avoir demandée, opposez-vous immédiatement à sa divulgation et référez-vous aux consignes de ce Code (Voir la Section 6 ci-après) ;
- (IV) faites attention avant d'accepter toutes restrictions à nos clients, partenaires, fournisseurs ou autres collaborateurs sur ce qu'ils peuvent acheter ou vendre et dans quelles conditions ;
- (V) révélez tout comportement anticoncurrentiel ou toute accusation anticoncurrentielle. Si vous avez des doutes sur l'attitude à avoir ou si vous avez besoins de conseils, référez-vous à ce Code. Lisez la section 6 ci-après. Vous y trouverez davantage d'indications dans le Programme de compétitivité du Groupe Saica.



CODE DE CONFORMITÉ A LA LOI ET VALEURS FONDAMENTALES DE SAICA

4.4 Travailler avec les clients, les fournisseurs et les collaborateurs

- (a) Saica a pour objectif de traiter tous ses clients, fournisseurs et autres collaborateurs avec équité et intégrité
- (b) Saica cherche à devenir le fournisseur préféré de tous ses clients, en offrant des produits et des services de qualité supérieure à travers des pratiques honnêtes et justes.
- (c) Saica respecte la confidentialité des informations commerciales sensibles qui nous sont communiquées, et elle n'utilise lesdites informations que de manière licite et à des fins uniquement commerciales, et elle respecte toute autre obligation contractuelle ou légale en rapport avec cette confidentialité.
- (d) Dans ses prix et pratiques publicitaires, Saica respecte les normes légales et éthiques en vigueur.
- (e) Pour sélectionner ses fournisseurs et ses partenaires, Saica s'engage à choisir les parties qui défendent les mêmes valeurs fondamentales que Saica et qui s'engagent à respecter les mêmes pratiques commerciales éthiques que Saica.
- (f) Saica espère que ses clients, fournisseurs et collaborateurs adhéreront intégralement aux valeurs fondamentales et aux principes de pratiques commerciales éthiques exposés dans ce Code.
- (g) Saica aura le droit de s'assurer de la parfaite conformité légale et éthique de ses clients, fournisseurs et collaborateurs.
- (h) En cas de manquement, le client, le fournisseur ou le collaborateur devra entreprendre les actions nécessaires pour corriger le défaut et empêcher que cela se reproduise. Si le manquement à une obligation importante se répète et en absence d'un plan d'action efficace pour y remédier, Saica reconsiderera la relation commerciale et se réservera le droit d'y mettre fin, le cas échéant.

4.5 À l'égard des informations confidentielles et des droits de propriété de tiers

- (a) Saica agira avec intégrité et protégera les informations en sa possession qui sont confidentielles et/ou protégées par un droit de propriété intellectuelle appartenant à un tiers, et notamment à ses clients, fournisseurs, partenaires ou collaborateurs.
- (b) Saica n'obtient pas d'informations sur la concurrence par des moyens illégaux ou immoraux, ni demande à des tiers ni utilise des informations appartenant à un tiers dont Saica sait que ledit tiers est lié par un engagement de confidentialité.

4.6 Politique de Qualité

Pour nous la qualité consiste avant tout à répondre avec agilité aux besoins, exigences et attentes de nos clients et des autres parties prenantes.

Cette politique, qui s'applique aux sites, services et activités de Saica, est définie à partir de la vision et des valeurs qui régissent notre activité. Elle constitue un engagement compris et respecté par tous les employés.

Le groupe Saica s'engage à :

- (a) Connaître les parties prenantes et comprendre leurs besoins et attentes grâce à une communication ouverte.
- (b) Se conformer strictement aux exigences légales et réglementaires, ainsi qu'à nos propres engagements en matière d'éthique et de développement durable.
- (c) Fabriquer des produits et fournir des services sûrs aux utilisateurs et aux consommateurs finaux, en donnant la priorité à la prévention, en identifiant et en évaluant les risques et les impacts potentiels et en les contrôlant à travers les meilleures pratiques.

Chez Saica, nous nous engageons à fabriquer des produits sûrs et de haute qualité et à fournir des services sûrs et de haute qualité, en donnant la priorité à la prévention, en utilisant les meilleures techniques et pratiques disponibles, en formant nos employés, en les impliquant dans les buts et objectifs du groupe et en créant un climat de participation, de communication et de pratiques de travail sûres.

- (d) Améliorer continuellement nos processus par le biais de mesures et d'analyses, grâce à l'utilisation des meilleures techniques disponibles et de l'innovation.
- (e) Fidéliser nos employés, en leur permettant d'évoluer et en les faisant participer à la définition des buts et objectifs, tout en créant un climat de participation et de travail d'équipe, qui favorise le développement continu de notre culture de la qualité à tous les niveaux de l'organisation et dans toutes les fonctions.
- (f) Choisir des fournisseurs qui partagent notre culture de la qualité, en travaillant avec eux pour ajouter de la valeur tout au long du cycle de vie de nos produits et service.

En se conformant à ces principes, le système de gestion du Groupe Saica permet à tous les employés de Saica de contribuer à la satisfaction de nos clients et parties prenantes, tout en renforçant le leadership de l'entreprise dans le domaine de l'emballage et de la gestion des déchets



4

CODE DE CONFORMITÉ A LA LOI ET VALEURS FONDAMENTALES DE SAICA

4.7 Politique de Sécurité des Produits

Nous définissons la sécurité des produits comme l'ensemble des mesures, des pratiques et des normes nécessaires pour garantir que les emballages que nous fabriquons et fournissons à nos clients ne présentent aucun risque pour la santé des consommateurs et ne compromettent pas la qualité des aliments ou autres produits de consommation sensibles qu'ils contiennent.

Cette politique de sécurité des produits, applicable aux opérations et aux services de Saica sites qui fabriquent des articles destinés à entrer en contact avec les aliments ou d'autres produits de consommation sensibles, repose sur la vision et les valeurs qui régissent nos activités.

Il s'agit d'un engagement clair et partagé par tous les employés, fondé sur les principes suivants :

- (a) Veiller au respect de la législation en vigueur en matière de sécurité des produits, se tenir informé des changements législatifs et adapter nos produits et processus en conséquence.
- (b) Favoriser un **engagement fort de la Direction** en faveur de la sécurité des produits, construire et améliorer constamment une culture qui soit présente à tous les niveaux de l'organisation et promouvoir la collaboration interfonctionnelle.
- (c) Mettre en œuvre et appliquer un **système d'analyse et de gestion des risques** liés à la sécurité des produits, ainsi qu'un **système de bonnes pratiques de fabrication et des mesures d'hygiène efficaces**
- (d) Promouvoir une **formation continue et spécifique** à la sécurité des produits pour nos employés, afin de garantir et développer leurs compétences, et **fournir des informations** aux entreprises externes et aux visiteurs, en veillant à ce que tous opèrent conformément aux normes et standards établis.
- (e) Garantir la **conformité légale, la sécurité des nouveaux emballages, la protection du consommateur final et la pérennité** sont des conditions essentielles pour tous nos **projets d'innovation et de développement de produitss**.
- (f) Effectuer un contrôle rigoureux et permanent de notre système de gestion de la sécurité des produits au moyen **d'inspections et d'audits internes** réguliers, ainsi que **d'audits de certification externes** réalisés par des entités indépendantes

CODE DE CONFORMITÉ A LA LOI ET VALEURS FONDAMENTALES DE SAICA

4

5 NOTRE PLACE DANS LE MONDE

5.1 Politique d'Environnement

La durabilité commence chez Saica avec les valeurs de l'entreprise : nous nous préoccupons du futur, nous apportons de la valeur et nous acceptons les défis. Ces valeurs nous guident lors de la prise de décision en intégrant la durabilité au sein de notre culture.

Nous développons nos activités de la façon la plus durable et la plus innovante possible, de la phase de conception de nos produits et de nos services jusqu'à la fin de leur utilisation, en favorisant un changement vers un modèle durable fondé sur l'économie circulaire.

Nos engagements ouvrent la voie à une gestion responsable :

- (a) Respecter la législation environnementale des pays dans lesquels nous opérons et dans la mesure du possible, anticiper l'application des évolutions réglementaires.
- (b) Promouvoir la transformation des déchets en ressources afin d'en faciliter le recyclage ainsi que la valorisation énergétique, tout en suivant les principes de l'économie circulaire.
- (c) Réduire au minimum notre impact négatif sur l'environnement et encourager les impacts positifs. Les projets pour atteindre l'objectif de zéro déchet envoyé en enfouissement et la décarbonisation de nos sites de production, nous permettent de réduire considérablement l'empreinte écologique de nos produits et services.

Nous sommes conscients du fait que la disponibilité des ressources naturelles, par exemple l'eau, est indispensable pour le développement de nos activités. Nous devons respecter et protéger la planète, en réduisant au maximum notre impact en favorisant une utilisation rationnelle et efficace des ressources qu'elle nous offre.

- (d) Identifier et évaluer les risques que peuvent présenter nos activités et installations d'un point de vue environnemental, en actualisant continuellement les mécanismes de conception afin d'atténuer ou d'éliminer ces risques, en prévenant leur survenance.
- (e) Maintenir une attitude ouverte de coopération et de communication avec nos parties prenantes en fournissant des informations transparentes sur nos activités et résultats en matière de gestion environnementale et en favorisant un climat d'implication avec nos salariés environmental management and promoting a climate of involvement with our employees.

In our environment, we are committed to using the best available techniques in process design to optimise the consumption of natural resources, reduce emissions, and decrease waste generation and energy consumption

Travailler à l'actualisation et à l'amélioration continue de notre système de gestion nous permet d'améliorer les outils afin d'atteindre nos objectifs et contribuer à ce que les générations actuelles et futures profitent de tout ce que nous offre notre planète.

5.2 Politique énergétique

Pour Saica, le développement durable fait partie des valeurs d'Entreprise : nous nous préoccupons de l'avenir, nous apportons une valeur ajoutée et nous acceptons d'avoir des défis à relever. Ces valeurs influencent notre prise de décision et ancrent le développement durable dans notre culture d'entreprise. La réduction des émissions de gaz à effet de serre fait partie des valeurs de Saica.

Nos activités de production impliquent une importante consommation d'énergie, c'est pourquoi nous les menons de manière aussi durable que possible.

Nous encourageons l'efficacité maximale de nos processus de production, la consommation de sources d'énergie à faible impact environnemental, l'utilisation progressive de sources d'énergies renouvelables et la valorisation énergétique.

Nos engagements fixent le cap d'une gestion responsable :

- (a) Respecter les exigences légales en matière d'efficacité énergétique, d'utilisation et de consommation d'énergie, et s'adapter autant que possible aux nouveaux engagements pris dans le cadre de la lutte contre le changement climatique.
- (b) Promouvoir des processus de production à faible impact environnemental en intégrant la performance énergétique dans les activités de spécification, de conception et d'approvisionnement. Nous nous sommes engagés à augmenter l'emploi de sources d'énergie renouvelables et à promouvoir la valorisation énergétique.
- (c) Nos activités sont énergivores. Nous devons maintenir une amélioration continue de la performance énergétique pour atteindre nos objectifs.

4

CODE DE CONFORMITÉ A LA LOI ET VALEURS FONDAMENTALES DE SAICA

Pour y parvenir, nous encourageons l'utilisation d'équipements et de services qui améliorent notre efficacité énergétique et réduisent notre consommation d'énergie. Nous sommes conscients de l'importance du facteur humain dans le fonctionnement de nos usines et de son impact sur la consommation d'énergie en intégrant l'amélioration continue des compétences de notre personnel.

- (d) Identifier et évaluer les impacts de nos activités et de nos installations du point de vue de la gestion de l'énergie, en mettant continuellement à jour les mécanismes destinés à les limiter ou à les éradiquer.
- (e) S'engager auprès de nos partenaires pour leur fournir des informations transparentes sur nos activités et réalisations en matière de gestion de l'énergie et favoriser un climat d'engagement chez nos employés.

Promouvoir une culture de l'efficacité énergétique qui peut avoir un impact à l'intérieur et à l'extérieur de nos usines.

L'amélioration de nos systèmes de gestion et de nos performances énergétiques a un impact direct sur l'atteinte de nos objectifs, sur l'atténuation du changement climatique et sur la contribution au fait que les générations actuelles et futures puissent profiter de notre planète.

5.3 Politique de Traçabilité

Saica s'engage à mettre en œuvre et à maintenir les conditions requises de la Chaîne de traçabilité afin de s'assurer que sa consommation de papier provient de fournisseurs responsables et ainsi d'encourager l'utilisation responsable des ressources, en contribuant ainsi à réduire l'exploitation forestière intensive. Par conséquent, Saica identifie l'origine des matériaux recyclés utilisés et travaille avec des fournisseurs certifiés.

Saica s'engage aussi à contrôler les sources des fibres de bois et affirme publiquement qu'elle n'est pas impliquée directement ni indirectement dans :

Saica s'engage à mettre en œuvre et à respecter les exigences de la chaîne de contrôle afin de promouvoir la consommation de papier provenant de sources responsables, d'encourager l'utilisation durable des ressources et de contribuer à réduire l'exploitation intensive des forêts.

- (a) Le commerce illégal de bois ou des produits de bois;
- (b) La violation de droits de l'Homme ou des droits traditionnels de l'exploitation forestière;
- (c) La destruction des aires forestières protégées;
- (d) La conversion de forêts naturelles en plantations ou à d'autres usages;
- (e) L'introduction d'organismes génétiquement modifiés dans l'exploitation forestière;
- (f) La violation des Conventions de l'OIT ou des conditions de santé et sécurité sociales et professionnelles que soutient cette organisation.

Afin d'en assurer le strict respect, le Groupe Saica a intégré ces engagements dans son système de gestion et, en conséquence, nous informerons toute personne intéressée par les produits certifiés que nous proposons, le périmètre de notre Chaîne de traçabilité de nos différents sites ("Multi-site") et sur la méthode pour gérer toute plainte en rapport avec ce sujet

5.4 Bien-être social

- (a) Saica s'engage à contribuer au développement et au bien-être social des communautés dans lesquelles elle développe ses activités, en offrant nos produits et services de façon efficace et rentable, en encourageant des opportunités d'emploi attractives et en investissant dans nos ressources humaines grâce à la formation et le soutien.

6 COMMENT RÉVÉLER UN PROBLÈME ET CHERCHER UNE ASSISTANCE

- 6.1 Saica s'engage à appliquer toutes les lois et réglementations applicables, ainsi qu'à atteindre les normes éthiques exposées dans ce Code.
- 6.2 Saica s'engage aussi à maintenir un espace de travail dans lequel tout le monde se sente libre de poser des questions ou de partager des difficultés sur le respect de la loi et des règles éthique sans peur de sanctions.
- 6.3 Si vous avez des doutes sur les règles du présent Code ou sur n'importe quelle autre politique du Groupe Saica à l'égard de l'éthique et de la conformité à la loi, vous devez tout d'abord aborder ce sujet avec votre responsable direct ou avec une personne de l'équipe de Conformité réglementaire de Saica, que ce soit la personne en charge de la conformité réglementaire désignée sur votre lieu de travail, un des membres de l'Équipe centrale de conformité et/ou la Responsable de la conformité du Groupe Saica.
- 6.4 N'hésitez pas à demander de l'assistance : il est vivement encouragé de recourir à l'assistance d'une personne qualifiée plutôt qu'ignorer une difficulté éthique ou réglementaire source de conséquences plus graves à long terme.
- 6.5 Si vous avez fait l'objet ou vous avez vu des comportements immoraux ou illégaux sur votre lieux de travail ou si vous êtes dérangez par un manquement aux règles décrites dans ce Code ou dans n'importe quelle autre politique du Groupe Saica relative à l'éthique et à la conformité à la loi, **vous devez révéler ses faits** (en personne, par téléphone ou par courrier électronique ou postal) au plus vite.
- 6.6 Saica a des règles strictes qui garantissent que tout employé qui révèle, de bonne foi, un problème ne fera pas l'objet de sanctions disciplinaires ni de censure.

INFORMATIONS ET CONTACT:

Saica Group
San Juan de la Peña, 144
50015 Zaragoza (Espagne)
T. +34 976 103 100
T. +34 976 103 110

www.saica.com
compliance@saica.com

